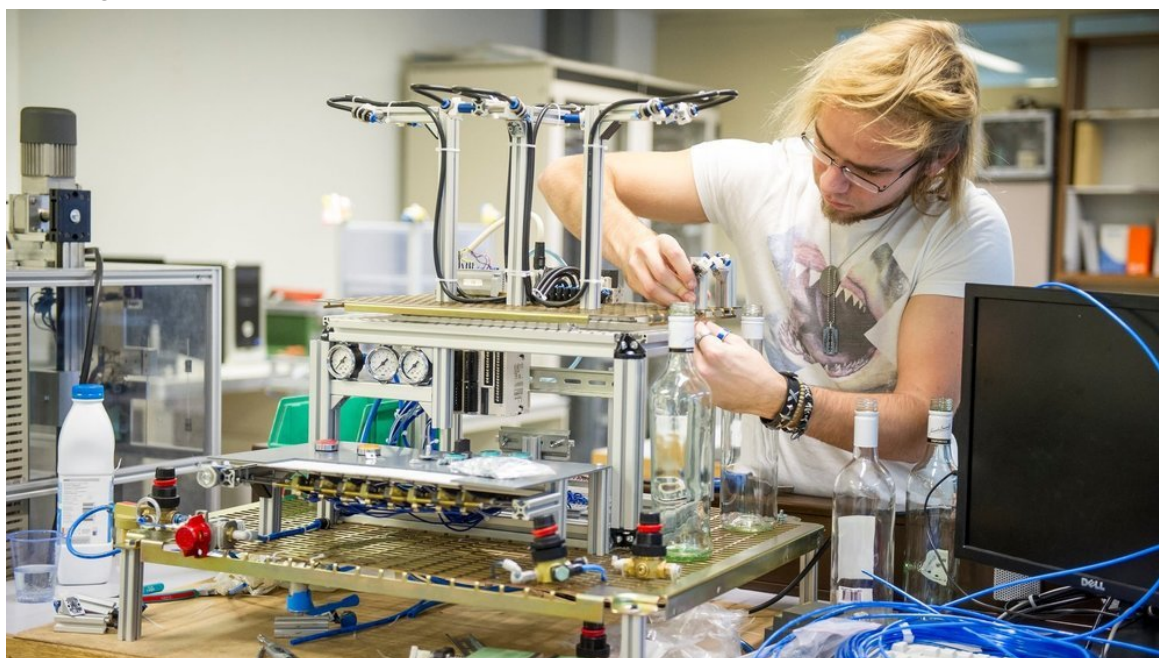


🕒 02.07.2020, 15:39
Lecture: 4min

Canton de Neuchâtel: nouveau modèle d'apprentissage pour les métiers techniques

PREMIUM



Un automaticien en formation au Centre professionnel du Littoral neuchâtelois. Lucas Vuitel

PAR PASCAL HOFER

FORMATION Le Conseil d'Etat neuchâtelois et trois associations professionnelles veulent renforcer la formation dans les métiers techniques. Parmi les mesures prises: un nouveau modèle d'apprentissage.

Les entreprises neuchâteloises doivent former davantage d'apprentis dans le domaine des métiers techniques. Mais la formation pratique, surtout au début de l'apprentissage, demande du temps et du personnel, ce dont les entreprises ne disposent pas forcément. Le Canton de Neuchâtel, lui, continue de batailler pour développer l'apprentissage en mode dual (en entreprise et en école). Et il dispose d'écoles professionnelles à même d'assurer la formation pratique initiale.

Mélangez le tout et vous obtenez un nouveau modèle d'apprentissage, présenté ce jeudi par les partenaires impliqués dans l'opération. Il a pour nom «partenariat flexible» et il concerne les formations d'automaticien, micromécanicien, informaticien, qualicien en microtechnique, électronicien et horloger (toutes pour le CFC, avec ou sans maturité professionnelle).

A l'heure actuelle, ces six formations comptent un total de 550 apprentis. Autant de métiers qu'il faut aussi mettre au féminin, et cela d'autant plus que les jeunes filles sont très peu nombreuses à se lancer dans ces domaines.

Gagnant-gagnant

Le principe du partenariat flexible est le suivant: après avoir engagé un apprenti, l'entreprise confie l'essentiel de la formation pratique au Pôle technologies et industrie (PTI), émanation de deux grandes écoles professionnelles du canton, le CPLN (Littoral) et le CIFOM (Montagnes). L'entreprise peut le faire pour la première année seulement, mais aussi pour la deuxième. Hormis quelques semaines par année passées en entreprise, l'apprenti suit donc les cours donnés par les enseignants du PTI, donc des professionnels de la formation.

Après un ou deux ans, l'entreprise prend le relais pour ce qui est de la formation pratique. Elle peut compter alors sur un apprenti qui doit encore se former, mais qui aura moins besoin d'être suivi par ses collègues. «C'est une opération gagnant-gagnant pour tout le monde», commente Séverine Favre, responsable de la formation professionnelle au sein de la Convention patronale de l'industrie horlogère.

12 000 francs par année

Ce nouveau modèle d'apprentissage «a pour but d'aider les entreprises qui ont envie de se lancer dans l'apprentissage en leur fournissant l'essentiel de la formation pratique initiale», relève de son côté Laurence Knoepfler Chevalley, cheffe du Service cantonal des formations postobligatoires et de l'orientation. Elle ajoute: «Et c'est un outil supplémentaire pour développer la formation en mode dual, par opposition à celle qui se fait uniquement en école.»

La formation ayant un coût, les entreprises qui opteront pour le partenariat flexible (ce mode d'apprentissage est une possibilité, pas une obligation) devront passer à la caisse, en plus du salaire versé à l'apprenti. Il leur en coûtera 12 000 francs par année. Un montant dont elles pourront déduire la subvention perçue via le contrat-formation cantonal, soit environ 5500 francs par année (7000 s'il s'agit d'une maturité professionnelle).

Savoir-faire essentiels

Sans oublier une autre subvention: la prime de 2000 francs versée aux entreprises qui engagent cette année un apprenti ou une apprentie. Une des mesures prises par le Canton pour lutter contre la crise provoquée par le Covid-19.

«Ce nouveau modèle d'apprentissage, c'est aussi une manière de pérenniser des savoir-faire essentiels à l'économie de notre canton», conclut la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti.

En savoir plus : le communiqué du Conseil d'Etat

En savoir plus : le contrat-formation, comment ça marche?

UN DÉMARCHEUR SERA ENGAGÉ

Le nombre de places d'apprentissage dans le domaine technique doit être augmenté. Pour y remédier, trois associations professionnelles ont décidé d'unir leurs forces en créant un poste de démarcheur (ou démarcheuse). Ce poste sera financé par deux fonds cantonaux neuchâtelois destinés à la formation professionnelle.

Les associations en question, ce sont l'Association neuchâteloise pour la valorisation du savoir-faire mécanique, l'Association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem) et la Convention patronale de l'industrie horlogère. Au nom de cette dernière, Séverine Favre indique que «la personne qui sera engagée devra se montrer convaincante auprès des entreprises, et cela d'autant plus en cette période où bon nombre d'entre elles éprouvent des difficultés en raison de la crise liée au Covid-19.»

Parmi les objectifs visés: alimenter en main-d'œuvre qualifiée des branches industrielles qui peinent à en trouver.